

ils étudient le produit qu'ils utilisent. Dans notre région, nous avons constaté que les gens sont désireux d'apprendre et de se tenir au courant de tout afin de bien travailler.

M. SMITH: M. Jackson va pour parler des centres antipoison.

M. JACKSON: Nous désirons porter à votre attention un mémoire que la *Canadian Agricultural Chemicals Association* a présenté le 17 octobre 1962 à la Commission royale d'enquête sur les services de santé. Ce mémoire portait sur les empoisonnements accidentels et sur les centres antipoison. Dans notre mémoire et dans nos conclusions, nous disions:

Les empoisonnements accidentels causés par toutes les substances toxiques que l'ensemble de l'industrie fabrique au Canada posent un problème de l'ordre de 12,000 cas d'hospitalisation par année, auxquels s'ajoutent plusieurs milliers d'autres cas traités en clinique ou à la maison.

Nous parlons là de tous les produits chimiques et non pas seulement des parasitocides. Je crois qu'on vous a cité des chiffres en ce qui concerne le nombre de cas attribuables aux parasitocides.

Notre deuxième conclusion:

On prévoit que le nombre des empoisonnements accidentels doublera dans très peu d'années par suite de la multiplication des variétés de produits et de leurs emplois.

Notre troisième conclusion:

Divers hôpitaux dans tout le Canada sont actuellement désignés comme centres antipoison, mais sont fondamentalement inefficaces par suite de l'insuffisance du personnel et de l'équipement, de l'insuffisance de données gardées à jour, d'une juridiction mal définie et de l'absence d'uniformité dans les méthodes.

Notre quatrième conclusion:

La Direction des aliments et drogues du ministère de la Santé et du Bien-être, bien qu'elle soit actuellement occupée à coordonner les mesures toxicologiques au Canada, est incapable d'une action efficace sous ce rapport parce qu'elle manque de personnel, d'installations, de matériel et de crédits.

Nous avons donc recommandé:

1. L'établissement d'un central d'information à la Direction des aliments et drogues du ministère de la Santé et du Bien-être, avec un personnel et des installations permettant de cataloguer plus efficacement les données et de mieux les distribuer aux centres antipoison officiellement reconnus.

2. L'établissement d'un système, coordonné par la Direction des aliments et drogues, pour que tous les manufacturiers et distributeurs fassent rapport de leurs données toxicologiques d'une façon efficace et uniforme.

3. L'établissement de centres antipoison pourvus de tout le personnel et de tout l'équipement voulus dans quelques hôpitaux bien connus dont les numéros de téléphone seraient communiqués à tous les médecins et répandus ainsi dans tout le pays.

4. L'établissement de normes minimums pour un centre antipoison quant au personnel, à la documentation et aux médecins consultants de service.

Je dois ajouter que, depuis ce temps, je crois qu'il s'est fait beaucoup de travail dans ce domaine et que la situation s'est améliorée considérablement.